Nations Unies E/CN.17/2007/1

Conseil économique et social

Distr. générale
20 février 2007
Français
Original : anglais

Commission du développement durable
Quinzième session
30 avril-11 mai 2007
Point 2 de l'ordre du jour
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Module thématique du cycle d'application 2006-2007 (session directive) :
   a) L'énergie au service du développement durable;
   b) Développement industriel;
   c) Pollution atmosphérique/atmosphère;
   d) Changements climatiques.
4. Questions diverses.
5. Ordre du jour provisoire de la seizième session de la Commission.
6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quinzième session.

07-24470 (F) 280207 080307

Annotations

1. Élection du Bureau

L'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit qu'au début de la première séance de leur session ordinaire, la Commission élise parmi les représentants de ses membres un président et d'autres membres du Bureau, selon que de besoin. À ses précédentes sessions, la Commission a élu un bureau composé d'un président et de quatre vice-présidents, dont l'un a exercé également les fonctions de rapporteur.

Dans sa résolution 1997/63, le Conseil a décidé que les dispositions suivantes seraient prises pour l'élection du Bureau de la Commission, en application des dispositions du paragraphe 136 du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 :

> La Commission, immédiatement après la clôture d'une session ordinaire, tiendra la première séance de sa session ordinaire suivante aux seules fins d'élire le nouveau président et les autres membres du Bureau conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil.

Dans sa décision 2005/227, le Conseil a décidé de reconduire d'un an le mandat en cours du Bureau de la Commission pour son prochain cycle (quatorzième et quinzième sessions de la Commission du développement durable).

Le 12 mai 2006, la Commission a élu par acclamation M. Abdullah Bin Hamad Al-Attiyah (Qatar) au poste de Président, ainsi que Mme Frances May Lisson (Australie), M. Alain Edouard Traore (Burkina Faso) et M. Jiří Hlaváček à ceux de Vice-Présidents de la Commission à sa quinzième session, et décidé de procéder ultérieurement à l'élection des autres membres du Bureau.

La liste des membres de la Commission à sa quinzième session figure à l'annexe II.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'article 7 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit que la Commission, au début de chaque session, arrête l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Dans sa décision 2005/228, le Conseil a pris note du rapport de la Commission sur les travaux de sa quatorzième session et approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quinzième session.

3. Module thématique du cycle d'application 2006-2007 (session directive)

a) L'énergie au service du développement durable

b) Développement industriel

c) Pollution atmosphérique/atmosphère

d) Changements climatiques

Dans sa résolution 2003/61, le Conseil a décidé que, durant l'année de la session directive, la Commission organiserait à New York une réunion préparatoire

intergouvernementale d'une semaine en février/mars afin d'examiner les mesures qu'on pourrait prendre pour faire face aux contraintes et obstacles rencontrés dans le processus d'application durant l'année de la session d'examen.

Le Conseil a aussi décidé que les débats de la réunion préparatoire intergouvernementale seraient fondés sur les résultats de la session d'examen, sur les rapports du Secrétaire général et sur d'autres textes pertinents. S'appuyant sur ces documents, le Président élaborera un projet de document de négociation pour examen à la session directive.

En conséquence, la Commission organisera à New York la réunion préparatoire intergouvernementale du 26 février au 2 mars 2007. Le rapport de cette réunion, qui sera soumis à la Commission à sa quinzième session, contiendra le projet de document de négociation établi par le Président dont la Commission poursuivra l'examen.

Documentation

Rapport de la réunion préparatoire intergouvernementale pour la quinzième session de la Commission du développement durable (E/CN.17/2007/__)

Au paragraphe 1 de sa résolution 2003/61, le Conseil a décidé que l'organisation des travaux de la Commission devrait contribuer à accélérer l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg ») à tous les niveaux. Dans la même résolution, le Conseil a aussi décidé que, pour remplir son mandat, la Commission organiserait ses travaux selon une série de cycles d'application de deux ans orientés vers l'action et qui comprendraient une session d'examen et une session directive.

Le Conseil a également décidé que la Commission, à sa session directive, qui se tiendrait en avril/mai de la seconde année du cycle, prendrait des décisions concernant les mesures concrètes à adopter et les options susceptibles d'accélérer la mise en œuvre dans les divers modules thématiques choisis, compte tenu des débats de la réunion préparatoire intergouvernementale, des rapports du Secrétaire général et d'autres apports pertinents.

Le Conseil a en outre décidé que la Commission, à sa session d'examen et à ses sessions directives, devrait encourager tous les agents d'exécution à prendre de nouvelles mesures pour faire face aux obstacles et aux contraintes liés à l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, à répondre aux nouveaux défis et à tirer parti des nouvelles possibilités, et à mettre en commun les enseignements tirés et les pratiques optimales.

Dans la même résolution, le Conseil a décidé d'adopter un programme de travail pluriannuel de la Commission pour la période postérieure à 2003. Le programme de travail pluriannuel pour la période 2006-2007 s'établira comme suit :

Module thématique	*Questions intersectorielles*
• L'énergie au service du développement durable • Développement industriel • Pollution atmosphérique/ atmosphère • Changements climatiques	Élimination de la pauvreté, modification des modes de consommation et de production non viables, protection et gestion de la base de ressources naturelles aux fins du développement économique et social; développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes; et éducation

Également dans la même résolution, le Conseil a décidé que l'exécution de ce programme de travail devrait suivre les principes suivants :

a) L'examen et l'évaluation de l'application des mesures et des engagements et de la poursuite des objectifs seront effectués conformément aux dispositions pertinentes d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et des décisions de la Commission. Les modules thématiques devront être traités d'une manière intégrée, compte tenu des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Toutes les questions identifiées dans Action 21 et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg étant importantes, elles devront toutes être traitées au même titre dans le processus d'application et ainsi, le fait que certaines questions ont été choisies pour un cycle en particulier ne diminuera pas l'importance des engagements pris à l'égard des questions à examiner lors des cycles suivants;

b) Les moyens d'exécution, tels qu'identifiés dans Action 21 et au chapitre X du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, devraient être examinés lors de chaque cycle et pour chaque question, mesure ou engagement pertinent;

c) D'autres aspects intersectoriels mentionnés dans l'annexe de la résolution devraient aussi être examinés lors de chaque cycle;

d) Les initiatives en faveur de l'Afrique et des autres régions ainsi que des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés seront examinées lors de chacun des cycles et pour chaque question, mesure et tout engagement pertinent;

e) La Commission devrait mettre l'accent sur les questions où elle peut donner de la valeur ajoutée aux délibérations intergouvernementales relatives aux questions sectorielles et intersectorielles conformément aux dispositions de la résolution 47/191 de l'Assemblée générale, des paragraphes 3 h), 21 et 23 en particulier, ainsi qu'au paragraphe 139 f) du Plan de mise en œuvre de Johannesburg;

f) La Commission devrait tenir compte des résultats des travaux du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet

organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social;

g) La Commission pourrait décider d'inclure, dans son programme de travail pluriannuel, de nouveaux défis et de nouvelles possibilités concernant l'application.

Documentation

Rapport du Secrétaire général intitulé « Politiques et actions envisageables pour accélérer la mise en œuvre : l'énergie au service du développement durable » (E/CN.17/2007/2)

Rapport du Secrétaire général intitulé « Développement industriel : orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer les progrès » (E/CN.17/2007/3)

Rapport du Secrétaire général intitulé « Grandes options en matière d'orientation et actions possibles pour accélérer la mise en œuvre : pollution atmosphérique/atmosphère » (E/CN.17/2007/4)

Rapport du Secrétaire général intitulé « Politiques et mesures de nature à accélérer la mise en œuvre : changements climatiques » (E/CN.17/2007/5)

Rapport du Secrétaire général intitulé « Orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer le rythme des progrès : corrélations et questions intersectorielles » (E/CN.17/2007/6)

Note du Secrétariat intitulée « Priorités d'action des grands groupes s'agissant de l'énergie pour le développement durable, du développement industriel, de la pollution atmosphérique et des changements climatiques » (E/CN.17/2007/7)

4. Questions diverses

5. Ordre du jour provisoire de la seizième session de la Commission

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, le Secrétaire général présentera un projet d'ordre du jour provisoire pour la session suivante de la Commission, en indiquant à propos de chaque question les documents qui devront être présentés au titre de cette question et les textes portant autorisation de leur établissement, afin de permettre à la Commission d'examiner ces documents du point de vue de leur contribution aux travaux de la Commission, ainsi que de leur urgence et de leur intérêt au vu des résultats de la session en cours.

6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quinzième session

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, la Commission rend compte au Conseil des travaux de chacune de ses sessions.

Annexe I

Projet d'organisation des travaux

Le projet d'organisation des travaux de la quinzième session de la Commission du développement durable a été établi sur la base de consultations officieuses menées par le Bureau. Il se présente comme suit.

Date	*Point de l'ordre du jour*	*Thème*
Semaine du 30 avril au 4 mai		
Lundi 30 avril		Ouverture de la session
10 heures-13 heures		Séance plénière
	1	Élection du Bureau
	2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	3	Module thématique du cycle d'application 2006-2007 (session directive) : a) Énergie au service du développement durable; b) Développement industriel; c) Pollution atmosphérique/atmosphère; d) Changements climatiques.
15 heures-18 heures	3 (*suite*)	Perspectives régionales
Mardi 1er mai		
10 heures-13 heures	3 (*suite*)	L'énergie au service du développement durable : observations et débats sur les orientations possibles et les mesures envisagées figurant dans le projet de document de négociation établi par le Président
		Pollution atmosphérique/atmosphère : observations et débats sur les orientations possibles et les mesures envisagées figurant dans le projet de document de négociation établi par le Président
15 heures-18 heures	3 (*suite*)	Développement industriel : observations et débats sur les orientations possibles et les mesures envisagées figurant dans le projet de document de négociation établi par le Président
		Changements climatiques : observations et débats sur les orientations possibles et les mesures envisagées figurant dans le projet de document de négociation établi par le Président
Mercredi 2 mai		
10 heures-13 heures	3 (*suite*)	Corrélations et questions intersectorielles, y compris les moyens de mise en œuvre : observations et débats sur les orientations possibles et les mesures envisagées figurant dans le projet de document de négociation établi par le Président
15 heures-18 heures	3 (*suite*)	Présentation du projet révisé du document de négociation établi par le Président

Date	*Point de l'ordre du jour*	*Thème*
		Pas de séance plénière : les délégations étudieront le projet révisé du document de négociation établi par le Président
Jeudi 3 mai		
10 heures-13 heures	3 (*suite*)	Négociation : décisions de principe
15 heures-18 heures	3 (*suite*)	Négociation : décisions de principe
Vendredi 4 mai		
10 heures-13 heures	3 (*suite*)	Négociation : décisions de principe
15 heures-18 heures	3 (*suite*)	Négociation : décisions de principe
Semaine du 7 au 11 mai		
Lundi 7 mai		
10 heures-13 heures	3 (*suite*)	Négociation : décisions de principe
15 heures-18 heures	3 (*suite*)	Négociation : décisions de principe
Mardi 8 mai		
10 heures-13 heures	3 (*suite*)	Négociation : décisions de principe
15 heures-18 heures	3 (*suite*)	Négociation : décisions de principe
Mercredi 9 mai		*Débat de haut niveau*
8 h 30-10 heures		Réunion ministérielle officieuse : séance d'ouverture
10 heures-13 heures	3 (*suite*)	Déclarations et débats interactifs : concrétiser les engagements, unir les efforts dans le cadre d'un partenariat
15 heures-18 heures	3 (*suite*)	Déclarations et débats interactifs : concrétiser les engagements, unir les efforts dans le cadre d'un partenariat
		Tables rondes ministérielles
Jeudi 10 mai		
8 h 30-10 heures		Réunion ministérielle officieuse, avec la participation de représentants du système des Nations Unies
10 heures-13 heures	3 (*suite*)	Échanges de vues avec les chefs d'organismes des Nations Unies
		Déclarations et échanges de vues; concrétiser les engagements, unir les efforts dans le cadre d'un partenariat
15 heures-18 heures	3 (*suite*)	Déclarations et débats interactifs : concrétiser les engagements, unir les efforts dans le cadre d'un partenariat
		Débats interactifs avec les représentants des grands groupes

Date	*Point de l'ordre du jour*	*Thème*
Vendredi 11 mai		
8 h 30-10 heures		Réunion ministérielle officieuse : conclusions
10 heures-13 heures	3 (*suite*)	Déclarations et échanges de vues : concrétiser les engagements, unir les efforts dans le cadre d'un partenariat
15 heures-16 h 30	4	Questions diverses
16 h 30-17 h 30	5	Ordre du jour provisoire de la seizième session de la Commission
17 h 30-18 heures	6	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quinzième session
		Clôture de la session

Annexe II

Liste des membres de la Commission du développement durable à sa quinzième session

Allemagne
Algérie
Antigua et Barbuda
Arabie saoudite
Australie
Autriche
Bélarus
Belgique
Belize
Bolivie
Brésil
Burkina Faso
Cameroun
Canada
Chili
Chine
Colombie
Cuba
Djibouti
Espagne
États-Unis d'Amérique
Ex-République yougoslave de Macédoine
Fédération de Russie
Finlande
France
Géorgie
Ghana
Indonésie
Iran (République islamique d')
Israël
Italie
Kazakhstan
Koweït
Luxembourg
Mexique
Pakistan
Paraguay
Pérou
Qatar
République de Corée
République démocratique du Congo
République populaire démocratique de Corée
République tchèque
République-Unie de Tanzanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Sénégal
Serbie-et-Monténégro
Sierra Leone
Thaïlande
Tunisie
Zambie
Zimbabwe